

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES
NO. COUR : 400-11-007143-257
NO. SURINTENDANT: 43-147424

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DU SÉQUESTRE DE :

INNOVATION VIRENTIA INC.

DÉBITRICE

-et-

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

SÉQUESTRE

RAPPORT PROVISOIRE DU SÉQUESTRE
(Paragraphe 246(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

INTRODUCTION

1. Le présent rapport (« **Troisième rapport provisoire** ») est préparé par Restructuration Deloitte inc. (« **Deloitte** ») en sa qualité de séquestre (le « **Séquestre** ») dans le cadre de la procédure déposée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** ») à l'égard d'Innovation Virentia inc. (la « **Débitrice** »).
2. Le Troisième rapport provisoire a pour objectif de répondre aux exigences en matière de reddition de compte prévues au paragraphe 246(2) de la LFI.
3. Le Troisième rapport provisoire traite plus particulièrement des sujets ci-après :
 - I. Les procédures en vertu de la LFI;
 - II. Les principales actions posées par le Séquestre depuis le Second rapport provisoire (terme défini ci-après);
 - III. L'état provisoire des recettes et des débours au 31 août 2026;
 - IV. Les distributions intérimaires;
 - V. L'achèvement anticipé et prochain rapport.

LES PROCÉDURES EN VERTU DE LA LFI

4. Le 3 février 2025, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la LFI et Raymond Chabot inc. (le « **Syndic** ») a été nommé syndic.
5. Le 31 mars 2025, le Tribunal a rendu une ordonnance nommant Deloitte pour agir à titre de séquestre de l'universalité des biens, meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs, de la Débitrice (collectivement les « **Biens** »).
6. Le 7 avril 2025, le Séquestre a produit et transmis l'avis et la déclaration du séquestre prévus aux articles 245(1) et 246(1) de la LFI.
7. Le 27 mai 2025, le Tribunal a rendu une ordonnance d'approbation et de dévolution pour certains Biens de la Débitrice (l'« **Ordonnance d'approbation et de dévolution** »).
8. Le 29 septembre 2025, le Séquestre a produit un premier rapport provisoire, le tout conformément au paragraphe 246(2) de la LFI (le « **Premier rapport provisoire** »).
9. Le 20 mars 2026, le Séquestre a produit un second rapport provisoire le tout conformément au paragraphe 246(2) de la LFI (le « **Second rapport provisoire** »).
10. Le 30 avril 2026, le Séquestre a déposé une requête pour l'émission d'une ordonnance d'approbation et de dévolution visant certains autres Biens de la Débitrice.
11. Le 5 mai 2026, le Tribunal a rendu une ordonnance d'approbation et de dévolution pour certains autres Biens de la Débitrice (la « **Deuxième ordonnance d'approbation et de dévolution** »).

LES PRINCIPALES ACTIONS POSÉES PAR LE SÉQUESTRE DEPUIS L'ÉMISSION DU SECOND RAPPORT PROVISOIRE

12. Depuis l'émission du Second rapport provisoire (20 mars 2026), le Séquestre a réalisé les principales actions énumérées ci-après :
 - a) Maintien des mesures de conservation et de protection des Biens;
 - b) Analyse des opérations réalisées par la Débitrice au cours des mois ayant précédé sa faillite;
 - c) Démarches visant à clôturer et clôture d'une transaction visant des Biens meubles tangibles de la Débitrice, le tout conformément à la Deuxième ordonnance d'approbation et de dévolution;
 - d) Pourparlers avec des acheteurs potentiels visant les biens immeubles de la Débitrice;
 - e) Mise à jour d'une page Web visant à tenir les créanciers de la Débitrice informés quant au mandat du Séquestre.

L'ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DÉBOURS AU 31 AOÛT 2026

13. Le Séquestre a produit un relevé intérimaire des recettes et des débours en date du 31 août 2026. Une copie de ce relevé est jointe à l'**Annexe A** du Troisième rapport provisoire.
14. En date du 31 août 2026, le Séquestre détenait 456 837,13 \$ en fidéicommis.

LA DISTRIBUTION INTÉRIMAIRE

15. Le ou vers le 26 août 2025, le Séquestre a procédé à une distribution intérimaire d'un montant de 600 000 \$ en faveur du créancier garanti Fédération des caisses Desjardins du Québec (« **FCDQ** »).
16. Le ou vers le 16 juin 2026, le Séquestre a procédé à une seconde distribution intérimaire d'un montant de 695 000 \$ en faveur du créancier garanti FCDQ.

L'ACHÈVEMENT ANTICIPÉ ET PROCHAIN RAPPORT

17. Le Séquestre est d'avis qu'il est probable que tous les Biens soient vendus avant le 31 mars 2027.
18. Si tel n'est pas le cas, le Séquestre produira un quatrième rapport provisoire, le tout conformément au paragraphe 246(2) de la LFI.
19. Le Séquestre produira un rapport définitif dès qu'il aura complété son mandat, le tout conformément au paragraphe 246(3) de la LFI.

Fait à Québec, ce 14 septembre 2026.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

En sa qualité de séquestre des biens
d'Innovation Virentia inc. et non à titre personnel

Par : 

Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI
Premier vice-président

ANNEXE « A »

District de : Trois-Rivières
No cour : 400-11-007143-257
No dossier : 43-147424

Dans l'affaire de la mise sous séquestre
d'INNOVATION VIRENTIA INC.
de la ville de Bécancour, dans la province de Québec

Relevé intérimaire des recettes et des débours - 31 août 2026

Recettes

1. Espèces en banque		223 914,07
2. Réalisation des actifs		
Vente des actifs en bloc	1 163 000,00	
Équipement et machinerie	1 069 795,00	
Automobile et camion	622 250,00	
Autre matériel roulant	517 964,20	
Ameublement	6 000,00	
Inventaire	1 500,00	
Dépôt - Promesse d'achat d'un immeuble	100 000,00	
Autres	9 000,25	
	<u>3 489 509,45</u>	<u>3 489 509,45</u>
3. Remboursements		
Assurances	20 260,92	
Dépôts	73 285,45	
	<u>93 546,37</u>	<u>93 546,37</u>
4. Divers		
Revenus d'intérêts	19 342,57	
TPS/TVQ perçues	250 935,71	
TVQ remboursée	57 172,58	
	<u>327 450,86</u>	<u>327 450,86</u>
Total des recettes		<u>4 134 420,75</u>

Débours

5. Rachat d'une créance garantie		867 371,12
6. Assurances		185 515,74
7. Électricité		189 785,44
8. Prise de possession, inventaire et surveillance		98 808,16
9. Taxes payées et remises (TPS/TVQ)		
Taxes payées	57 893,23	
Taxes remises	183 701,13	
	<u>241 594,36</u>	<u>241 594,36</u>

10. Brevets		
Frais d'enregistrement et de maintien	18 949,00	
Honoraires agent de brevets	26 187,59	
	<u>45 136,59</u>	<u>45 136,59</u>
11. Location et entreposage		27 658,33
12. Entretien et réparations		10 555,54
13. Honoraires du Séquestre		
Honoraires du Séquestre	515 079,84	
TPS/TVQ sur les honoraires du Séquestre	77 133,20	
	<u>592 213,04</u>	<u>592 213,04</u>
14. Honoraires des procureurs du Séquestre		
Honoraires des procureurs du Séquestre	74 215,55	
TPS/TVQ sur les honoraires des procureurs du Séquestre	11 091,94	
	<u>85 307,49</u>	<u>85 307,49</u>
15. Frais d'évaluation et d'arpentage		22 691,00
16. Frais payés au Séquestre officiel		83,96
17. Divers		
Frais de recherche	15,00	
Frais bancaires	245,00	
Publication médias	10 373,85	
Serrurier	529,00	
Frais de licence - Base de donnée virtuelle	4 700,00	
	<u>15 862,85</u>	<u>15 862,85</u>
Total des débours		<u>2 382 583,62</u>
Montant disponible pour distribution au créancier garanti		<u>1 751 837,13</u>
Distribution intérimaire au créancier garanti Fédération des caisses Desjardins du Québec		1 295 000,00
Montant détenu en fidéicommiss par le Séquestre au 31 août 2026		<u><u>456 837,13</u></u>

Fait à Québec, ce 14 septembre 2026

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

En sa qualité de Séquestre des biens d'Innovation Virentia inc.
et non à titre personnel

Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI
Premier vice-président